

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019 (accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction d'une maison associative - Avenant n°2 au marché du lot 14**

**Dans le cadre de la construction de la maison associative « Pierre Waldeck Rousseau », la nécessité de modifications ou ajouts de diverses prestations électriques est apparue. Un avenant au marché du lot n°14 est nécessaire pour permettre la réalisation de ces prestations.**

**\*\*\***

Un marché a été passé le 22 février 2018 avec la société EERI concernant le lot n°14 : électricité.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il est apparu que diverses prestations nécessitaient d'être modifiées ou ajoutées. Outre diverses adaptations liées à des erreurs ou oublis dans les descriptifs de travaux, les principales modifications portent sur :

- la mise en place de deux bornes de recharges de véhicules électriques et leur travaux annexes ;
- la modification du logiciel de réservation en ligne afin de s'adapter aux contraintes d'exploitation en lien avec la future convention du gestionnaire de l'équipement ;
- l'amélioration de la qualité des équipements audiovisuel des salles de réunions et du hall (passage au 16/9 pour les vidéoprojecteurs et les écrans).

Un précédent avenant avait été réalisé concernant la pose d'un défibrillateur en façade, l'extension du système d'interphonie et d'anti-intrusion et l'installation d'écran de diffusion dans les petites salles de réunion.

L'incidence sur les prix est la suivante :

- Marché initial :	310 404,16 € HT
- Avenant n°1 précédent:	+ 5 975,18 € HT
- Avenant n°2 :	+ 24 606,92 € HT
Nouveau montant du marché :	340 986,26 € HT (+ 9,85 %)
	409 183,51 € TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au marché du lot 14.